

Compte Rendu Conseil Administration UPS du 7 juillet 2022

Point 1 : Informations du Président.

Jean-Marc Broto dit qu'il a pratiquement la certitude que le projet TIRIS va être accepté. La ministre souhaite savoir si la gouvernance de la future université de Toulouse est compatible notamment avec celle de UT1, Capitole. La ministre propose que pendant la période expérimentale les universités gardent leurs places dans les classements internationaux avec une charte de signature commune par exemple UT3-UT pour nous. La question du doctorat aboutirait à une délégation des universités à l'Université de Toulouse sur cette compétence.

Un appel aux étudiants du CA est fait pour la commission de discipline du bac.

Point 2 : Approbation des comptes rendus.

Les compte-rendu sont faits par une prestataire extérieur.

2-1 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 février 2022 (vote).

Approuvé à l'unanimité 30 votants

2-2: Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 mars 2022 (vote).

2 abstentions, 28 pour adopté.

2-3: Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 avril 2022 (vote).

2 abstentions, 28 pour adopté.

Point 3 : Finances.

3-1 : Débat d'orientation budgétaire 2023 (vote).

Broto souhaite un vrai débat et constate que l'université n'a pas de retour de l'état sur le dialogue de gestion stratégique 2. Il annonce un prélèvement sur le fond de roulement pour faire des dépenses supplémentaires. Il regrette par ailleurs que le GVT pèse toujours sur la masse salariale, cependant il annonce un plan de recrutement pluriannuel de 10 postes échelonné sur trois années. Voir document joint présenté par Eric Lombardi. Sur le GER (Gros Entretien Rénovation) Michel Combacau vice-président du patrimoine explique que les chiffres sur le GER ont été générés par le système d'information, et décrit grossièrement l'avancée du plan France Relance avec une présentation plus précise à la rentrée. M. Lombardi annonce que la responsabilité sur les finances de l'université ne reposera plus uniquement sur l'agent comptable et le président de l'université mais aussi sur les ordonnateurs secondaires.

Mme Carcassès se réjouit des investissements prévus notamment sur la masse salariale dès 2022, elle regrette l'augmentation du nombre de contractuels. Elle s'inquiète que le cadrage de l'emploi minimise le recrutement de professeurs en dehors du repyramidage et aimerait connaître les taux de recrutement effectifs notamment d'ATER. Elle souligne la souffrance des enseignants pour effectuer leur service. Broto répond que Mme Carcassès a raison : tout n'est pas rose, et que la période est encore à la rigueur. Il évoque l'aide de la LPR (Loi Programmation Recherche) avec aussi les chaires

de professeurs juniors, et pense que le taux de remplacement d'emplois en 2022 sera au moins aussi bon qu'en 2021. François Martin dément : il y aura pas de postes de professeurs en dehors de repyramidage.

J'interviens sur la notion de débat qui ne me satisfait pas, la présentation générale étant trop vague pour initier un dialogue de qualité. Je reviens sur une question que j'ai posée en mai sur le Budget Rectificatif 1 et qui n'a pas eu de réponse depuis. Je le regrette si la présidence a une volonté de dialogue affichée. Sur le GER, je regrette que la discussion précise soit reportée une fois de plus à la rentrée c'est-à-dire après le débat d'orientation budgétaire, et une trop grande généralité des orientations notamment la phrase sur le soutien à l'enseignement sur lequel Mme Ayoub répond que c'est un souhait d'investissement matériel dans les TP voulus par les étudiants. Ce point est confirmé par un étudiant en séance.

Marc Lemonnier demande une précision sur l'articulation avec la SATT. Il n'obtient pas de réponse précise de la présidence.

Le SNPTES salue l'effort de la présidence pour les BIATSS, mais il en souhaite d'autres comme sur le compte d'épargne temps, et un plan pluriannuel de recrutement BIATSS titulaire. M. François Martin assure prendre en compte les demandes du SNPTES. Mme Delvecchio pose une question sur la sobriété énergétique dans laquelle l'université doit s'engager. M. Combacau répond que l'université fait au mieux notamment en remplaçant les ampoules à incandescence par des LED. Le Directeur Générale des Services complète la réponse.

Sur le repyramidage BIATSS en réponse à une question de Mme Carcassès, M. Martin annonce que déjà douze postes ont été proposés par le ministère.

M. Laurens directeur de l'IUT se félicite de l'inversion de la courbe de l'emploi à l'université.

2 contre, 14 abstentions et 16 pour, le DOB est adopté.

3-2: Procédure interne d'élaboration du budget prévisionnel 2023 (Calendrier budgétaire) (vote).

Le point est reporté au mois de septembre.

3-3 : Subvention 2022 aux organisations syndicales étudiantes et associations étudiantes élues aux conseils centraux - Service centraux CRB 101 (vote).

Ce vote est traditionnel.

1 abstention, 31 pour, point adopté.

Point 4: Vie Institutionnelle.

4-1 : Calendrier institutionnel 2022-2023 (information).

Le calendrier est projeté et n'appelle pas de questions.

4-2 : Calendrier des fermetures administratives de l'université (information).

Le SNPTES regrette que ce calendrier voté en Comité Technique d'Etablissement ne soit pas appliqué dans toutes les composantes et dans les laboratoires. Broto explique qu'il comprend les dérogations pour les laboratoires et transmet la question aux directeurs de composantes notamment de l'IUT. Suit une explication des directeurs des composantes dérogatoires : toutes sauf FSI, et F2SMH.

Point 5 : Patrimoine.

5-1 : Attribution d'un logement de fonction sur le site de Toulouse (vote).

Il s'agit d'un logement en contrepartie d'une astreinte d'ouverture et de fermeture des locaux.

Point adopté à l'unanimité.

Point 6 : Partenariats et Conventions.

6-1 : Bilan récapitulatif des conventions signées par le Président pour la période du 11 mai 2022 au 13 juin 2022 (vote).

1 abstention, 31 pour, point adopté

6-2: Désignation du Commissaire aux comptes de l'Université Toulouse-III Paul Sabatier (vote).

Le SNPTES conteste le choix de l'agent comptable et fait état de poursuite aux USA et en France contre que le cabinet proposé. Le point est reporté en fin de séance. Broto félicite le SNPTES
Finalement le point est reporté.

Point 7 : Personnels.

7-1 : Avenant Référentiel d'équivalences horaires et règles de rémunérations accessoires REH 2021-2022 (vote).

Ajout d'un point pour les examinateurs des dossiers RIPEC. Le SNPTES est contre cette rémunération pour les enseignants chercheurs.

1 contre 2 abstentions, 29 pour, adopté

7-2 : Référentiel d'équivalences horaires et règles de rémunérations accessoires REH 2022-2023 (vote).

Le REH pour la licence flexible sera voté en septembre. Il en de même pour les chargés de mission RSU et les modifications sur le département des langues qui passe au niveau de l'université. Pour la délibération du jour le REH est complété pour les responsabilités UNIVERSEH qui concernent la collaboration du site toulousain sur ce projet pédagogique européen. D'autres modifications sont présentées pour l'encadrement des alternants, les VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) modifiées sur injonctions de la Cour des Comptes, les responsables seront rémunérés sur leurs charges d'enseignements. Il y aussi la création d'un item pour les présidents de GAEC. Eric Lombardi explique également la nouvelle règle de plafonnement des rémunérations accessoires, c'est très technique. François Martin complète la présentation avec la prime C2 pour la nouvelle faculté de santé.

1 contre 31 pour, point adopté.

7-3: Cotation RIFSEEP - Actualisation des montants (vote).

C'est la poursuite du travail sur les primes BIATSS.

1 abstention, 31 pour point adopté

7-4 : Politique RH contractuels (vote).

François Martin explique que l'ancienne grille datait de 2016 et cela a engendré des difficultés de recrutement. Un power point détaillé est présenté.

1 abstention, 31 pour point adopté

7-5 : SCAS : modification des conditions d'attribution et des montants des prestations sociales (vote)

~ Assouplissement des conditions d'accès des contractuels aux prestations sociales

~ Modification de la limite des 200€ de prestations sociales par an et par agent

Gilles de Berranger directeur du SCAS avec Corinne (je vais écorcher le nom) font une présentation de ces points. Les contractuels sont une population plus jeunes que les titulaires et attende sept mois de présence dans l'établissement et il est proposé de réduire cette période à deux mois.

Adopté à l'unanimité 32 pour.

7-6 : SCAS: mise en place d'une aide sociale individuelle de l'Université (ASIU) ponctuelle sur 2022 - montant et modalités d'attribution d'une aide « pouvoir d'achat » (vote).

Adopté à l'unanimité 32 pour.

7-7: SCAS : modification du règlement intérieur de la CESP -introduction du dispositif « un toit pour la nuit » (information).

Il s'agit d'un dispositif d'urgence d'aides aux femmes victimes de violence conjugales en cas de séparation brutale.

7-8 : Bilan médiation (information).

Bilan fait par la médiatrice Mme Serin qui fait état de 720 recours environ d'étudiants pour des demandes de réexamen d'inscription, le taux de recours favorable est approximativement de 20 %. Le délai de réponse a été raccourcis. Cela concerne plus particulièrement la FSI. Par ailleurs 20 à 30 dossiers de conflits personnels sont traités par an.

Point 8 : Formation et vie universitaire.

8-1 : Proposition de financement des projets d'initiative étudiante - CVEC (vote).

Mm Alary fait la présentation. Le budget total s'élève à 134 M€. Les dossiers ont été traités au préalable par la nouvelle commission CVEC le 6 juin.

1 abstention 31 pour, adopté.

8-2 : Appel à projets Vie étudiante et de Campus Villes Universitaires d'Equilibre 2022 (vote).

Le budget total s'élève à 20 M€. Ce sont des financements CEVEC, Région, et CROUS, cela concerne surtout à Auch, Castre, et Tarbes.

1 abstention 31 pour, adopté.

8-3 : Règlement des études (information).

Il a été actualisé avec la nouvelle accréditation en collaboration avec l'appui des juristes de l'université. Cela remplace la charte des examens. L'objectif est qu'il soit diffusé à la communauté universitaire en incluant d'abord les étudiants. Il couvrira le prochain contrat quinquennal.

8-4 : Faculté de santé : demande de créations, réhabilitations, modifications et suppressions de Diplômes d'Université (DU), Diplômes Inter-Universitaires (DIU), Attestations d'Etudes Universitaires (AEU) 2022-2023 (vote).

Les maquettes de la faculté de santé pour la formation tout au long de la vie évoluent chaque année, c'est la version 2022 avec 16 créations de diplômes par exemple mais aussi 14 formations supprimées.

1 abstention 31 pour, adopté.

8-5 : FSI : demande d'accréditation de la mention « sciences appliquées à l'environnement », Master 2 eau - environnement - océanographie (vote).

C'est une collaboration internationale avec Hanoi, la nouvelle version s'accompagne d'une réduction des heures financées par l'UPS, qui seront maintenant prise en charge par le service des relations internationales.

1 abstention 31 pour, adopté.

8-6 : MFCA : structures d'enseignement des UE du DAEU-B (vote).

Ajout de math et de français obligatoire dans cette formation.

1 abstention 31 pour, adopté.

8-7 : Maquettes BUT 1 et BUT 2 (vote).

Pour le BUT 2 il a fallu attendre les programmes nationaux des IUT. Cela dépasse l'enveloppe de soutenabilité et donc le point est reporté.

Questions diverses.

Pas de questions diverses.